

Votre URPS en quelques chiffres-clés

L'URPS des Chirurgiens-dentistes Nouvelle Aquitaine est l'interlocuteur des praticiens libéraux auprès des institutions, en particulier de l'Agence Régionale de Santé pour :

- témoigner et interpellier sur les réalités et difficultés de terrain, rencontrées au quotidien par les professionnels ;
- contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé sur tous les territoires.

15 élus : 5 élus femmes et 10 élus hommes, tous praticiens en activité

3 309 chirurgiens-dentistes libéraux en activité dans la région

8 départements sur 12 avec une densité de chirurgiens-dentistes libéraux inférieure à la moyenne nationale



Associations loi 1901, les URPS sont propres à chaque profession libérale : chirurgiens-dentistes, médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, orthoptistes, orthophonistes, biologistes, pédicures-podologues.

Densité départementale de chirurgiens-dentistes libéraux (sur 10 000 habitants) - Nouvelle-Aquitaine



Formations URPS 2019

Toutes les dates sont à consulter sur notre site internet www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr

Inscrivez-vous dès à présent ! Places limitées

urps CHIRURGIENS DENTISTES NOUVELLE AQUITAINE
 URPS des chirurgiens-dentistes Nouvelle Aquitaine
 Immeuble Le Fénelon, 1 allée Le Fénelon, 33370 TRESSSES
 Port : 05 33 09 36 39
www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr

Éditorial

La vie de votre URPS continue, riche pour les élus toujours très sollicités.

En ce début d'année, nous finalisons la mise en place d'une structuration de votre URPS pour encore mieux répondre à toutes les sollicitations que nous recevons. Le but étant de toujours conforter la présence de la thématique bucco-dentaire dans tous les projets concernant la santé qui fleurissent dans notre région. Notre siège social est maintenant en service et nous avons recruté une assistante administrative en renfort pour mener à bien nos activités.

Le gouvernement souhaite structurer le domaine de la santé pour répondre encore mieux aux demandes des patients avec des Plateformes Territoriales d'Appui (départementales) pour suivre les pathologies complexes (en interprofessionnel), des outils informatiques performants

et interactifs (PAACO Globule) et des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (Le président de la République en souhaite la création de 1000 en France). Ces communautés ont l'ambition de pouvoir donner à chaque Français l'accès, dans les délais normaux, aux professionnels du premier et deuxième recours et pouvoir obtenir rapidement un rendez-vous en cas d'urgence (rendez-vous non programmé).

Les URPS, et en particulier la vôtre, doivent être partie prenante dans tous les projets pour défendre vos intérêts mais aussi vous amener à vous investir encore plus dans la santé publique.



Dr Jean DESMAISON Président de l'URPS

Bienvenue chez vous !

L'inauguration des locaux de l'URPS Chirurgiens-dentistes s'est déroulée le 25 janvier dernier. Retour sur ce temps fort de la vie de l'association...

C'est en présence de plus d'une trentaine de personnes qu'a eu lieu la présentation du siège par toute l'équipe de l'URPS. Parmi les invités, étaient notamment présents : le Professeur Caroline Bertrand, Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux, des représentants des Conseils Régionaux et Départementaux de l'Ordre ainsi que des autres URPS (Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Sages-Femmes)...

Pour la plupart de nos partenaires, ce fut l'occasion de découvrir ces nouveaux bureaux, spacieux, lumineux et bénéficiant d'une salle de réunion adaptée et moderne, propice aux rencontres sur nos dossiers communs. Basée initialement à Niort, l'URPS a fait le choix de se rapprocher physiquement des instances décisionnelles de la nouvelle région. Le siège est désormais localisé à Tresses (à 15 min de Bordeaux), en accès direct par la Rocade bordelaise.

Le Dr Jean Desmaison, président de l'URPS, a prononcé un discours pour remercier l'assemblée et revenir sur les grandes étapes de la mise en place de l'URPS depuis sa création en 2016. Le Dr Jean Desmaison a notamment rappelé les valeurs et la devise de l'URPS : **L'Union par l'action...**

Ainsi, le travail mené par l'ensemble des élus et des représentants de l'URPS, ainsi que celui des salariés a été salué. Enfin, la volonté de poursuivre et développer les actions de santé publique avec les partenaires de la profession dentaire a été réaffirmée.

La soirée s'est ensuite poursuivie autour d'échanges informels mais constructifs. Au final, cet événement s'est déroulé dans une ambiance très conviviale : tous nos participants ont passé un agréable moment, augurant **une année 2019 riche en collaborations !**



L'équipe professionnelle de l'URPS

Deux salariées sont à votre disposition pour vous renseigner sur les missions et les activités réalisées par votre URPS.

Formation, installation ou encore communication sur vos offres de remplacements ou de reprise de cabinets... N'hésitez pas à les contacter sur ces thématiques ! Vous pouvez également leur faire part de vos idées en santé publique, afin de permettre à l'URPS et à ses élus de répondre au mieux à vos attentes.

N'oubliez pas que l'URPS est à votre service !



Hélène FORTIN, Chargée de mission depuis août 2017

Hélène FORTIN intervient notamment dans l'élaboration et la réalisation de projets en santé publique, en lien avec l'ARS et d'autres institutions en Nouvelle-Aquitaine. Elle pourra notamment vous renseigner sur les actualités impactant votre activité professionnelle dans ce domaine, ou éventuellement faire les recherches nécessaires. Cette interlocutrice s'occupe également de la communication de l'URPS. Concernant son parcours, Hélène FORTIN a pu travailler au sein d'associations en lien avec la Mutualité Sociale Agricole ainsi qu'à la Mutualité Française. Sa formation comporte un master 2 en communication et un master 2 en santé publique.

06 40 15 30 35 / 05 33 09 36 38 | urpscdalpc@gmail.com



Blandine ROQUEBERT, Assistante administrative et comptable depuis janvier 2018

Blandine ROQUEBERT est responsable de l'accueil physique et téléphonique de l'URPS, ainsi que de la gestion des courriers. Lors de vos échanges, elle pourra notamment faire le lien avec les élus de l'URPS. Cette interlocutrice gère aussi les bases de contact de l'URPS... Par exemple, vous pouvez la solliciter pour continuer à recevoir notre lettre d'information en cas de changement d'adresse... Blandine ROQUEBERT a travaillé précédemment en milieu hospitalier en tant que secrétaire administrative mais a eu également une expérience professionnelle en tant que secrétaire juridique dans un office notarial ; en effet, elle a commencé un BTS notarial avant de faire des études de secrétaire médicale.

05 33 09 36 39 | urpscdalpc2@gmail.com

Les bureaux de l'URPS



Plan de situation

Bureaux situés au 1^{er} étage de l'Immeuble Fénelon, 1 allée Le Fénelon, 33370 TRESSSES.



Étapes-clés de la vie de l'URPS

2016	2017	2018	2019
<p>25 janvier : Assemblée générale constitutive de l'URPS Nouvelle-Aquitaine</p> <p>25 mars : Premier Conseil d'administration de l'URPS</p> <p>Été : Première lettre d'information de l'URPS</p> <p>août : Première convention de collaboration avec l'UFR d'Odontologie de Bordeaux</p> <p>Septembre : Lancement du site internet de l'URPS</p> <p>Décembre : Première participation de l'URPS au Forum des étudiants de 6^e année de l'UFR d'Odontologie de Bordeaux</p>	<p>Janvier : Premières formations à destination des praticiens avec subvention URPS, sur la thématique du MEOPA</p> <p>Février : Inauguration du service d'odontologie du CHU de Poitiers, pour lequel l'URPS a participé activement à sa mise en place</p> <p>Avril : Participation de M. Michel Laforcade, Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'Assemblée générale de l'URPS</p> <p>Juillet-août : Départ de Mme Eléonore Manier, arrivée de Mme Hélène Fortin en tant que chargée de mission salariée</p> <p>Septembre : Lancement des premières enquêtes de l'Institut Inter-Régions de la Santé Orale, Institut créé par dix URPS Chirurgiens-dentistes en France</p>	<p>Janvier : Réalisation de 5 films de promotion de l'installation en zones sous-dotées à destination des jeunes diplômés</p> <p>Mai : Contribution de l'URPS au Projet Régional de Santé. L'avis formulé en faveur d'une meilleure prise en compte de la santé et de la médecine bucco-dentaire a été pris en compte par l'Agence Régionale de Santé dans la version finale du texte</p> <p>Mai à septembre : Lancement des travaux des nouveaux bureaux et déménagement de l'URPS de Niort vers Tresses</p> <p>Décembre : Recrutement de Mme Blandine Roquebert, assistante administrative et comptable</p>	<p>Janvier : Inauguration du nouveau siège</p>

La Lettre des Vice-Présidents



Pour cette nouvelle année, l'URPS Nouvelle Aquitaine s'installe dans des locaux situés à Tresses en Gironde. Ce nouveau siège régional permettra d'implanter physiquement notre URPS sur le territoire.

Dr Jean-Nicolas ROLDAN, Vice-Président de l'URPS

L'URPS fait aujourd'hui pleinement partie du paysage sanitaire et social de notre région. L'Union a su se faire reconnaître auprès de l'Agence Régionale de Santé comme un acteur sérieux, engagé grâce au travail de ses élus et chargés de mission. Le conseil d'administration, présidé par le Dr Jean Desmaison, travaille consciencieusement sur de nombreux projets de développement :

- **l'intervention auprès de l'ARS** pour défendre la stature du chirurgien-dentiste dans le Projet Régional de Santé,
- **l'implication locale** au travers de chargés de missions chirurgiens-dentistes dans les CODAMUPS-TS (Comités Départementaux de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires) et les PTA (Plateformes Territoriales d'Appui),
- **l'information lors des séminaires** aux étudiants de 6^e année d'études odontologiques sur l'installation en zones sous-dotées en praticiens,
- **l'ouverture de centres de soins universitaires** sur Poitiers, Limoges, Périgueux,
- **la mise en place de formations à destination** des praticiens sur le SAOS (Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil), le MEOPA, le Burn-out... avec subventions de l'URPS,
- **l'élaboration et l'animation d'une formation** sur la santé bucco-dentaire des enfants et des adolescents pour le public des infirmières scolaires.

Cette liste non exhaustive prouve à l'ARS et à son directeur général, M. Michel Laforcade, le dynamisme de notre action pour la profession ainsi que pour les populations.

En parallèle de ces projets, nous n'avons eu de cesse durant l'année 2018 d'interpeller le directeur général au sujet de la prolifération des centres dentaires low-cost au sein de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) notamment sur leur caractère purement financier et non social comme ils le prétendent.

Nous avons donc été reçus fin novembre 2018, le Dr Jean Desmaison et moi-même, au sein de l'ARS en présence du Dr Pierre Epifanie, Chirurgien-dentiste conseil régional à l'Assurance Maladie. Lors de cette réunion, apparaissait clairement le doute qu'a l'ARS sur la démarche sociale de ces centres. De là, une volonté commune des institutions présentes a été mise en avant afin de lutter contre la marchandisation déréglée de notre profession.

La démarche sera fastidieuse, le combat sera ardu. Néanmoins l'URPS Nouvelle-Aquitaine au travers de son président, de son bureau, de son conseil d'administration et de ses chargés de missions, n'aura de cesse de vous représenter, de vous soutenir et de vous défendre.

Confraternellement, Dr Jean-Nicolas ROLDAN.

L'URPS avance Dr Sébastien Abin

Que de chemin parcouru depuis la création de l'URPS Nouvelle Aquitaine : une nouvelle équipe, une nouvelle chargée de mission et le recrutement d'une assistante administrative, une nouvelle identité visuelle, de nouveaux projets et maintenant un nouveau siège et donc une nouvelle adresse.

Ce nouveau bâtiment permettra à l'ensemble des chirurgiens-dentistes de notre région de posséder un nouveau lieu, une adresse fixe et précise afin de venir échanger avec l'interlocuteur privilégié de notre profession auprès de l'Agence Régionale de Santé et ainsi découvrir l'ensemble des missions qui lui sont attribuées.

Ce projet s'est concrétisé autour d'un lieu accessible, lumineux, modulable permettant à tous de travailler dans de bonnes conditions. L'ensemble dispose d'une salle de réunion avec visioconférence, plusieurs bureaux spacieux ainsi qu'une cuisine permettant au personnel de pouvoir se restaurer sur place.

Posséder ses propres locaux était devenu une question récurrente depuis la réforme territoriale, la création de notre très grande région de Nouvelle Aquitaine et sa nouvelle capitale, Bordeaux. Nous avons décidé de ne pas engager financièrement les futurs mandats et la prochaine équipe en choisissant l'achat comptant, ce choix est important et responsable.

Ce joli investissement immobilier permet d'ancrer notre URPS dans le futur, lui donne une visibilité supplémentaire et lui permettra ainsi d'évoluer encore plus vite afin de développer toujours plus de projets ambitieux et valorisants.

Notre URPS avance toujours et même de plus en plus vite !



Dr Sébastien ABIN, Secrétaire général de l'URPS



Chirurgiens-dentistes sentinelles de l'IIRSO : un grand merci aux participants !

En 2018 et 2017, respectivement 45 et 88 praticiens de Nouvelle-Aquitaine ont participé aux enquêtes de l'Institut Inter-Régions de la Santé Orale (IIRSO), sur l'état bucco-dentaire des populations.

L'URPS tient à remercier ces chirurgiens-dentistes sentinelles et à saluer leur engagement. Cette participation permet d'étayer les données scientifiques actuellement disponibles concernant le champ de la santé bucco-dentaire.

Les conclusions de l'étude 2017

La première enquête sentinelles a ciblé les patients âgés de 18 à 74 ans. Pour ce public en Nouvelle-Aquitaine, le recours aux soins est entré dans les habitudes. Les visites dans les cabinets dentaires sont régulières, les individus présentent un plus grand nombre de dents au cours de leur vie. Tous âges confondus, 62% des patients n'ont pas de lésion carieuse. 35%, parmi ceux qui présentent des lésions carieuses, en ont entre 1 et 3. Les soins effectués sont prioritairement des soins conservateurs. Seuls les patients de plus de 64 ans ont un nombre de dents absentes supérieur au nombre de dents obturées.

Néanmoins, un certain nombre de ruptures au cours de la vie est à noter... Les résultats de santé dentaire des jeunes adultes doivent en particulier interpeller. Les 18-25 ans ont un indice CAO de 5,6, avec présence de caries actives non traitées... **À la cinquantaine, les patients perdent brutalement un certain nombre de dents**, avec une sévérité qui s'accroît pour les 65-74 ans. Cette rupture n'est pas minime et atteint un nombre de 8 dents absentes par individu en moyenne. Au stade des hypothèses il est possible d'avancer celle des maladies parodontales... **Cette enquête donne alors à réfléchir** : si la santé bucco-dentaire des néo-aquitains s'améliore, elle n'est pas encore idéale... D'autres résultats sont également disponibles sur le site internet de l'URPS : www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr/iirso-resultats-enquete-sentinelles-2017/

Les retours de l'étude 2018

Les travaux menés en 2018 ont porté sur l'état bucco-dentaire des enfants et des adolescents de 3 à 17 ans. Pour les omnipraticiens préalablement inscrits, les modalités de participation consistaient à renseigner des données cliniques synthétiques et anonymisées de 20 à 30 patients, sans déroger à la pratique habituelle. Les dernières données collectées ayant été retournées début 2019 à l'IIRSO, celles-ci en cours de traitement et d'analyse. Un retour pour la région Nouvelle-Aquitaine sera prochainement proposé à travers les différents outils de communication de l'URPS.

Qu'est-ce que l'Institut Inter-Régions de la Santé Orale ?

Les URPS Chirurgiens-dentistes de Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Martinique, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire et Réunion se sont associées pour fonder l'Institut Inter Régions de la Santé Orale (IIRSO).



L'objectif de l'IIRSO est d'observer et d'analyser de façon permanente, la santé orale, la perception et les comportements des populations et de la profession dentaire, les tendances sanitaires et sociales.

Les travaux de l'IIRSO reposent notamment sur l'organisation d'un réseau de chirurgiens-dentistes sentinelles, en charge du recueil d'informations de la santé orale et des besoins en traitement de patients. Les études prévues pour fin 2019 seront axées sur les personnes âgées de 75 à 84 ans accueillies au sein des cabinets dentaires libéraux.



Vous aussi, vous souhaitez devenir chirurgien-dentiste sentinelle et participer aux enquêtes de 2019 ?

Inscrivez-vous dès à présent en contactant Mme Blandine Roquebert, assistante administrative de l'URPS, par téléphone : 05 33 09 36 39 ou par mail : urpscdalpc2@gmail.com

#MoisSansTabac 2019 en cabinet dentaire : inscrivez-vous dès à présent !



À l'occasion de l'opération #MoisSansTabac, l'URPS vous propose d'animer gratuitement une action de sensibilisation en salle d'attente à destination de vos patients et de leur entourage. Un appel à volontaires est lancé pour des interventions en octobre et novembre 2019 sur toute la Nouvelle-Aquitaine.

En quoi consiste cette campagne nationale ?

L'opération #MoisSansTabac, sous l'impulsion de Santé Publique France en partenariat avec l'Assurance maladie, se déroule chaque année depuis 2016 du 1^{er} au 30 novembre. Cette initiative consiste à proposer à tous les fumeurs d'arrêter de fumer ensemble, pendant un mois. En effet, après 30 jours d'abstinence, la dépendance est bien moins forte et le fumeur a cinq fois plus de chances d'arrêter définitivement.

Dès le mois d'octobre, les différents acteurs sont invités à mettre en place des actions pour préparer et encourager la participation du grand public à ce défi collectif.

Pourquoi soutenir les praticiens dans cette démarche ?

Interlocuteurs de premier plan dans la lutte contre le tabagisme, les professionnels de santé sont largement invités à aborder le sujet avec les patients. Toute consultation, quel qu'en soit le motif, est une occasion de questionner le patient sur sa consommation, de conseiller l'arrêt et d'informer sur les aides disponibles. Pour rappel, depuis janvier 2016, les chirurgiens-dentistes peuvent prescrire des substituts nicotiques. Néanmoins, les praticiens sont encore peu nombreux à mener des interventions auprès de leurs patients fumeurs pour initier une démarche d'arrêt du tabac.

Comment se déroule l'action proposée aux chirurgiens-dentistes libéraux en Nouvelle Aquitaine ?

Pour informer les personnes en salle d'attente en amont de leur consultation, puis les orienter vers le praticien, l'URPS met en place un stand de sensibilisation sur un créneau défini avec le cabinet dentaire, animé par un chargé de prévention santé.

Les CPTS : pourquoi s'y intéresser ?



Encore inconnues il y a quelques mois, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) commencent à faire parler d'elles...

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS consistent en l'association de professionnels de santé du premier et du second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, en vue d'une meilleure organisation des parcours des patients.

Elles doivent aussi permettre d'améliorer l'exercice des professionnels de santé de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes... qu'ils exercent en libéral ou non.

Parmi les missions confiées aux CPTS, celles intéressant directement les chirurgiens-dentistes sont notamment :

- la réponse aux soins non programmés et l'organisation de la continuité des soins ;
- la coordination interprofessionnelle de la prise en charge des patients ;
- l'articulation entre les soins ambulatoires et hospitaliers ;
- la réalisation d'actions de prévention.

Jusqu'à présent, les regroupements se faisaient à partir de la mobilisation de certains professionnels de santé... Reste qu'un objectif de 1 000 CPTS a été fixé par le Gouvernement pour 2022 et que 200 projets sont pour l'instant recensés sur le territoire national (Rapport IGAS, juillet 2018).

La situation en Nouvelle-Aquitaine fait état de 18 études ou projets de CPTS en cours d'élaboration (ARS, octobre 2018), avec des disparités selon les départements. En l'absence d'initiative des professionnels de santé sur certains territoires, l'Agence Régionale de Santé va prendre les dispositions nécessaires à la constitution de CPTS. C'est actuellement le cas de la Vienne (86), où des réunions de concertation sont organisées jusqu'à fin mars 2019. L'URPS encourage alors vivement les praticiens à participer à ces réunions. Le but ? Faire remonter vos problématiques et vos souhaits d'organisation avec les autres professionnels de santé, plutôt que de vous voir imposer par la suite des thématiques de travail ou des modes de fonctionnement...

L'ensemble des dates et des lieux des réunions de concertation sur les CPTS sont à retrouver sur le site internet de l'URPS : www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr

En 2018, plus de 100 patients ont été sensibilisés au sein des cinq cabinets dentaires volontaires.

Différentes activités sont proposées aux patients et à leur entourage : quizz, auto-tests, jeux, remise de documentation...

Comment en bénéficier ? Quelles sont les démarches à réaliser ?

Cinq dates et créneaux d'intervention sont à définir directement entre l'URPS et les praticiens libéraux, sur une période comprise entre mi-octobre et novembre 2019.

Le jour J, un espace suffisant comportant au moins une table et deux chaises, sera à mettre à disposition de l'intervenant.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Mme Hélène Fortin, chargée de mission de l'URPS, par téléphone : 06 40 15 30 35 ou par mail : urpscdalpc@gmail.com

En novembre, on arrête ensemble.



L'URPS, partenaire de l'association SPS (Soins aux Professionnels de Santé)



L'URPS Nouvelle-Aquitaine a récemment adhéré à l'association SPS, afin de s'engager concrètement en faveur des chirurgiens-dentistes en situation de vulnérabilité.

En effet, plusieurs services complémentaires sont actuellement développés à destination des professionnels en santé...

Une plateforme d'appel nationale gratuite et anonyme

SPS a mis en œuvre depuis deux ans, une plateforme d'appel nationale pour offrir une écoute, un soutien et une orientation aux professionnels en santé rendus vulnérables.

La plateforme est accessible 24h/24 et 7j/7, via le numéro vert 0 805 23 23 36 ou l'application mobile Plateforme SPS.

À ce jour, près de 3 000 appels ont déjà été pris en charge par les 60 psychologues de la plateforme et le nombre d'appels mensuels ne cesse d'augmenter.

Parmi les professions les plus représentées : les infirmiers (un tiers des appels), les médecins (22%), les aide-soignants, (12%) et les chirurgiens-dentistes (près de 5%).

Un réseau national du risque psychosocial

SPS et ses trois partenaires, le réseau Souffrance & Travail, le Service de Santé des Armées et le réseau Morphée, ont mis à disposition des professionnels en santé rendus vulnérables, le premier réseau national du risque psychosocial.

La liste des professionnels référents proposant une consultation physique aux professionnels en santé est accessible sur le site internet de SPS, à l'adresse suivante : <https://www.asso-sps.fr/consultations.html>

Une prise en charge en unités dédiées

Les unités dédiées permettent aux professionnels de santé en grande souffrance de bénéficier d'une prise en charge intensive (admission rapide de courte durée) et hyperspécialisée nécessaire à un retour rapide dans leur cadre social et personnel.

En Nouvelle-Aquitaine, cinq unités accueillent spécifiquement les professionnels travaillant dans le milieu de la santé : Jarnac (16), Saujon (17), Payroux (86), La Force (24) et Talence (33).

La liste des unités dédiées est à consulter sur le site internet de SPS, à l'adresse suivante : www.asso-sps.fr/unites-dediees.html